

Formation Naturo-Praticien JMV – Montpellier 2026

Méthode Unique en Europe ! Résultats exceptionnels !

Session	Dates	Durée	Prix en €
S1 - Base de la méthode JMV Physiologie et psycho	26 Octobre au 31 Octobre 2026	6 jours	1990 €
S2 - Révision Psychologie, perfectionnement et certification	7 Décembre au 12 Décembre 2026	6 jours	1990€
Lieu	Montpellier	Contact	Géraldine DELEY 06 50 27 36 49

- Je réserve ma place

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ : Email : @.....

- Votre inscription sera prise en compte à la réception de ce bulletin accompagné d'un chèque de 300 € à l'ordre de Jean-Marc Vergnolle (non encaissé) -

Retournez à : : Géraldine Deley Le Montau 160 rue de l'Eisero 13140 Miramas

Ou inscription en ligne : sur le site www.methodejmv.com onglet **dates des formations** choisir votre formation et cliquez sur **inscription en ligne** (l'acompte sera déduit du montant de la formation) **300 € payable en 3 fois**

Les + de la méthode

- **Formation unique, complète et efficace dès le 1er module.** (Voir témoignages de personnalités connues, sur le site.) Synthèse de naturopathie et médecine traditionnelle Chinoise. Déprogrammer allergies, intolérances, émotions...
- **Tarif très avantageux par rapport à d'autres formations (naturopathie, sophrologie, ostéopathie...)**
- **Les paiements peuvent être échelonnés en fonction de vos possibilités.**
- **Vous bénéficiez d'une certification et faites partie du réseau de thérapeutes reconnus JMV avec une assistance et un suivi. Travail sur vos propres problématiques.**
- **Pas de kit supplémentaire à acheter.**

Modalités d'inscription

Acompte et paiement : Votre inscription sera validée à la réception du bulletin d'inscription renseigné et du versement de la caution de 300 euros. Ensuite le paiement de chaque session se fera au plus tard le 1^{er} jour de chaque formation correspondante.

Échelonnement possible des paiements sans frais supplémentaire, nous contacter. *

Je m'inscris à la formation Naturo-Praticien JMV –

Fait le : / / à Signature

Annulation du fait du participant :

Les 300 euros d'acompte seront conservés pour couvrir les frais de gestion et la totalité de la formation sera due à J -20 (sauf cas de force majeure)

Annulation du fait de l'organisateur :

Si l'annulation intervient du fait de l'organisateur, toutes les sommes versées concernant le stage annulé, seront intégralement remboursées (hors hébergement et transport et autres) qui sont à la charge du stagiaire dans tous les cas.